

La couverture vaccinale contre la rougeole, la rubéole et les oreillons à 2 ans en Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy (2005-2010)

Les certificats de santé (CS) en quelques points

Trois certificats de santé obligatoires (loi du 15 juillet 1970) remplis à des âges clés du développement par le médecin et transmis au service de Protection maternelle et infantile (PMI) du département de domicile de l'enfant.

- Le **CS8** rempli lors de l'examen préventif obligatoire effectué dans les 8 jours suivant toute naissance en France, renseigne principalement sur la période périnatale.
- Les **CS9** et **CS24** sont remplis lors des examens effectués au cours du 9^{ème} mois et du 24^{ème} mois. Leur exploitation permet la collecte de données sur l'état de santé des enfants en bas âge et sur leur couverture vaccinale.
- Depuis 1985, les services de PMI constituent des fichiers de données à partir des trois certificats de santé (CS)
- La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees) collecte l'ensemble des fichiers départementaux.
- La Drees, en collaboration avec l'Institut de veille sanitaire (InVS) constitue des bases relatives à la vaccination.
- Les bases des données statistiques et épidémiologiques validées par la Drees sont accessibles aux niveaux local et national.

Le certificat de santé du 24^{ème} mois

- Le certificat de santé du 24^{ème} mois (CS24) est la source de données la plus facile à mobiliser pour connaître le niveau de couverture vaccinale dans une population à l'âge de 2 ans.
- Depuis janvier 2006, le nouveau formulaire du CS24 fait la distinction entre la 1^{ère} et la seconde dose de RRO. Cette distinction permet de quantifier le suivi de la recommandation datant de 2005 visant à l'administration de la 2^{ème} dose avant le 2^{ème} anniversaire de l'enfant. La nouvelle version de CS24 a été utilisée sur nos territoires de façon progressive à partir de 2007.
- Le **taux de réception** correspond au nombre de CS reçus sur le nombre de CS attendus pour l'année n. Le nombre de CS attendus est estimé par le nombre de naissances domiciliées de l'année n-2.

D'après la Drees, en Guadeloupe et dans les Iles du Nord, le CS24 est plus souvent rempli lors d'une consultation de PMI (55,4 %) en 2007. Les consultations médicales privées arrivent en 2^{ème} position (43,4 %). Au niveau national (France entière), le premier lieu de consultations est la médecine de ville (75,4 %) loin devant la PMI (21,0 %).

Indépendamment du lieu, dans notre région, cet examen est assuré par un médecin généraliste pour 64,4 % des CS24 et par un pédiatre pour 35,5 %. On retrouve la même répartition au niveau national.

Tous les services de PMI ne remontent pas les CS24 au niveau national. En 2007, 27 départements dont la Martinique et la Guyane n'ont pas adressé les CS24 à la Drees.

90 % des enfants ont reçu au moins une dose du vaccin contre la rougeole, la rubéole et les oreillons en Guadeloupe et dans les Iles du Nord

En Guadeloupe et dans les Iles du Nord, de 2005 à 2007, la couverture vaccinale contre la rougeole, la rubéole et les oreillons (RRO) (au moins une dose du vaccin) est de l'ordre de 90 %.

Après une diminution de la proportion d'enfants vaccinés à l'âge de 2 ans, en 2008 et 2009, la couverture vaccinale concerne 9 enfants sur 10, en 2010.

Cette récente remontée de la couverture vaccinale trouve probablement son origine dans les campagnes nationales de promotion relayées sur nos territoires lors de la semaine européenne de la vaccination qui chaque année, depuis 2009 met en avant la vaccination contre la rougeole.

La proportion d'enfants âgés de 2 ans ayant reçu deux doses de RRO, conformément aux recommandations édictées en 2005, est respectivement de 63 % en 2009 et de 70 % en 2010.

Couverture vaccinale à 2 ans contre la rougeole, la rubéole et les oreillons des enfants vivant en Guadeloupe et dans les Iles du Nord

Caractéristiques des certificats du 24 ^{ème} mois (CS24)						
Année de réception	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de certificats de CS24 reçus à la PMI	2802	2825	2581	2067	1892	1730
Taux de couverture estimé	40 %	39 %	34 %	29 %	27 %	26 %
Couverture vaccinale par 1 dose de RRO à l'âge de 2 ans (Pourcentage d'enfants ayant reçu au moins 1 dose à 2 ans)	91 %	91 %	90 %	84 %	83 %	89 %
Couverture vaccinale par 2 doses de RRO à l'âge de 2 ans (Pourcentage d'enfants ayant reçu 2 doses de RRO à 2 ans)					63 %	70 %

Caractéristiques des cohortes d'enfants concernées						
Année de naissance	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de naissances domiciliées	7047	7273	7551	7193	7056	6703

Source : Conseil général de Guadeloupe, Service de la Promotion maternelle et infantile (PMI), INSEE

Pour la période de 2003 à 2006, les naissances domiciliées en Guadeloupe incluaient les naissances de Saint-Barthélemy et de Saint-Martin. A compter de 2007, l'INSEE distingue ces deux ex-communes de la Guadeloupe, devenues des collectivités d'Outre-Mer (COM). Pour les années 2007 et 2008, les naissances domiciliées dans ces deux COM ont été fournies par la PMI et ont été ajoutées aux naissances domiciliées en Guadeloupe publiées par l'INSEE.

Bibliographie

Collet M., Vilain A. Les certificats de santé de l'enfant au 24^{ème} mois (CS24). Drees Série Sources et Méthodes.2010 ; 14. URL : <http://www.sante.gouv.fr/les-certificats-de-sante-aux-8e-jour-9e-mois-et-24e-mois.html>

Inpes –Communique de presse-Semaine européenne de la vaccination du 26 avril au 2 mai 2011-Tous mobilisés contre la rougeole. URL : <http://www.inpes.sante.fr/70000/dp/09/dp090420.pdf>

Réalisation : Max THEODORE, Vanessa CORNELY

Ce travail a été financé par l'ARS Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy



Observatoire régional de la santé de Guadeloupe

1301, Cité Grain d'Or Circonvallation
97 100 Basse-Terre
Tel : 0590 387 448 Fax : 0590 387 984
Courriel : orsag@wanadoo.fr
Site internet : <http://www.orsag.org>

